



DECRET D/2023/ 0094 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PREFECTORAUX ET
COMMUNAUX DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE
L'ARTISANAT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/041/PRG/SGG du 20 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1. Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boffa :** Madame **Idiatou BARRY**, matricule 315237Y, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boffa ;



2. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boké :** Monsieur **Fodé Mohamed BANGOURA**, matricule 201 491F, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boffa ;
3. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Fria :** Madame **Dalanda SOW**, matricule 251 474E, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Fria ;
4. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Gaoual :** Monsieur **Idrissa KEITA**, Philosophe, Enseignant Chercheur ;
5. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Koundara :** Monsieur **Lamine SYLLA**, Matricule 226717X, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Koundara ;
6. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Coyah :** Madame **Marie Leyalé OUAMOUNO**, matricule 245622 Z, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Coyah ;
7. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dubréka :** Monsieur **Charles Aboubacar SMITH**, matricule 315233R, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dubréka ;
8. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Forécariah :** Madame **Fatoumata SYLLA**, matricule 583 529Q, précédemment en service au Cabinet du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
9. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kindia :** Madame **Mamaissata CAMARA**, Gestionnaire, précédemment Directrice Préfectorale par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kindia ;
10. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Téliélé :** Monsieur **Issiaga KOUYATE**, Administrateur civil, matricule 313 389H, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Téliélé ;
11. **Directeur préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dalaba :** Madame **Sia Martine FEINDOUNO**, matricule 313 509H, précédemment en service à la Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Historique ;



12. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Pita** : Madame **Aicha SQUARE**, matricule 296 902D, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Coyah ;
13. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Mamou** : Monsieur **Ibrahima KEITA**, Administrateur civil, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Mamou ;
14. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Labé** : Monsieur **Mamadou BAH**, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Labé ;
15. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Lélouma** : Monsieur **Alseny CAMARA**, matricule 320251P, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dalaba ;
16. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Mali** : Monsieur **Mamadou Alpha BAH**, matricule 313441, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Pita ;
17. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Koubia** : Monsieur **Mamadou KEITA**, matricule 316 105B, précédemment en service à la Direction Préfectorale de Mamou ;
18. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Tougué** : Monsieur **Kaba SANGARE**, matricule 316111N, précédemment en service à la Direction Préfectorale du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Tougué ;
19. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dabola** : Madame **Thérèse GOUMOU**, matricule 306 793E, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Gueckédou ;
20. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dinguiraye** : Monsieur **Aly Youssouf TOUNKARA**, matricule 312 199S, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dinguiraye ;
21. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Faranah** : Madame **Fatoumata YARADOUNO**, matricule 319 749A, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kissidougou ;



22. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kissidougou** : Monsieur **Saa Ibrahima MILLIMOUNO**, Administrateur et Gestionnaire d'institutions culturelles ;
23. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kankan** : Monsieur **Mamadi Doussou KABA**, matricule 245640T, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat de Kankan ;
24. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kérouané** : Monsieur **Bangaly KONATE**, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kérouané ;
25. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Mandiana** : Monsieur **Sidiki DIALLO**, matricule 315214Z, précédemment Directeur Préfectoral du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Mandiana ;
26. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kouroussa** : Monsieur **Mory CISSE**, Sociologue, Contractuel d'Etat, matricule 585327T, précédemment Directeur Préfectoral du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Kouroussa ;
27. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Siguiri** : Monsieur **Sékou SACKO**, Gestionnaire touristique ;
28. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Beyla** : Monsieur **Mamady Kassia DONZO**, Ingénieur zootechnicien ;
29. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Lola** : Monsieur **Emmanuel KPOGOMOU**, Administrateur en Tourisme, précédemment chargé d'études à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Lola ;
30. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Macenta** : Monsieur **Mamadi CAMARA**, matricule 316760X, précédemment en service à la Direction Préfectorale du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Macenta ;
31. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de N'Zérékoré** : Monsieur **Sé Paul SANDY**, matricule 315 196D, précédemment en service à la Direction Préfectorale du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de N'Zérékoré ;
32. **Directrice Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Gueckédou** : Madame **Bintou KANTABADOUNO**, matricule 252 686C, en service à la Direction Préfectorale du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Gueckédou ;



33. **Directeur Préfectoral de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Yomou** : Monsieur **Abdoulaye Larios CAMARA**, matricule 302730V, précédemment en service à la Direction Préfectorale du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Yomou ;
34. **Directrice Communale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kaloum** : Madame **Mariame NAITE**, matricule 315 358S, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Artisanat ;
35. **Directrice Communale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Dixinn** : Madame **Maimouna BANGOURA**, matricule 275024K, précédemment en service à la Division des Ressources Humaines du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
36. **Directeur Communal de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Ratoma** : Monsieur **Faya Charles LENO**, matricule 312 612E, précédemment en service à la Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Historique ;
37. **Directeur Communal de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Matoto** : Monsieur **Issiaga KOUYATE**, 313 389H, Administrateur Civil ;
38. **Directeur Communal de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Matam** : Monsieur **Alpha CAMARA**, Administrateur Civil, précédemment Directeur Communal par intérim de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Matam ;
39. **Directeur Communal de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kassa** : Monsieur **Sékou TRAORE**, Gestionnaire touristique, précédemment en service à la Direction Communale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kaloum.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

05 AVR 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

